

Rue de la Préfecture 12  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 13 décembre 2018

# Communiqué de presse

## Décision et épilogue pour les matériaux pollués déposés voici 50 ans dans des chemins forestiers à Bonfol

**L'annonce de dépôts de matériaux faiblement pollués dans des chemins à Bonfol a largement été relayée. L'Etat a demandé des recherches qui ont permis de localiser et analyser ces matériaux. Les résultats montrent une très faible pollution et une absence de risques pour la population et l'environnement. Les chemins forestiers concernés ne seront pas assainis, mais documentés par un statut de site pollué.**

Un document d'archives lié à une ancienne décharge à Schweizerhalle / BL a été rendu public en mars 2018. Cette note indique qu'environ 750 tonnes de graviers faiblement contaminés ont été transportés à Bonfol pour la construction de chemins vers 1968.

À la suite de cette information, l'Office cantonal de l'environnement a demandé une investigation aux acteurs concernés (commune et chimie bâloise). La phase de recherche documentaire n'a rien donné. Par contre, la phase d'investigation de terrain, menée avec le concours du garde forestier de triage, a permis de localiser deux chemins forestiers. Ceux-ci ont été empierrés à l'époque considérée et sont constitués de graviers clairement issus du bassin du Rhin. Des investigations par sondage et des analyses en laboratoire ont alors été exigées, en application de la législation sur les sites pollués.

Ces démarches ont permis de confirmer le tonnage et de déterminer le contenu en polluants des matériaux. Des traces d'anilines (0,03 milligrammes par kg de graviers ou argiles, soit environ 10 grammes de substances chimiques pour l'ensemble du site) ont été retrouvées dans une partie seulement des graviers et argiles soutenant le chemin. Les matériaux des chemins doivent être qualifiés de très faiblement pollués.

Les investigations permettent de conclure que tant la population, que les eaux souterraines et les eaux superficielles ne peuvent être impactées par ces substances, respectivement que les concentrations en polluants ne peuvent justifier un assainissement en application de la législation. Le chemin restera tel quel et les lieux sont désormais classés comme un site pollué ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement. Il s'agit ainsi d'un site supplémentaire qui s'ajoute à 1'160 autres sites pollués recensés dans le canton.

Pour la région, c'est donc bien l'assainissement de la décharge industrielle qui était l'enjeu majeur, assainissement aujourd'hui en passe d'être réglé de manière exemplaire. Le canton remercie les acteurs impliqués, qui ont empoigné avec sérieux cette information nouvelle, et se réjouit d'œuvrer avec la commune pour mettre désormais en avant l'image positive du patrimoine naturel de Bonfol.

*Personnes de contact :*

*Patrice Eschmann, chef de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02*

*Fernand Gasser, maire de Bonfol, tél. 032 474 44 47*

Illustration : fouille pour le prélèvement de matériaux © bci Betriebs-AG

